



Boulogne-Billancourt, le 03 juillet 2020

Chers Actionnaires,

Je tenais à m'adresser directement à vous alors que nous traversons une période critique déclenchée par la crise sanitaire et dont l'issue reposera sur votre soutien.

Comme vous avez dû le lire, Solocal a annoncé ce jour avoir trouvé un accord sur le renforcement de sa structure financière. Ce projet sera soumis à votre approbation à l'occasion de l'Assemblée Générale du 24 juillet 2020.

Nous avons toujours eu à cœur de vous associer étroitement à l'évolution de l'entreprise. C'est le sens de ma démarche aujourd'hui avec la volonté de vous apporter de plus amples explications non seulement sur les différentes étapes qui nous ont conduit à cet accord mais également sur le projet lui-même, projet qui va nous permettre de traverser la crise et de pérenniser Solocal.

L'exercice 2020 s'était ouvert sur des perspectives relativement favorables. Mois après mois, la transformation initiée il y a trois ans prenait sa mesure. Pour la première fois en 9 ans nous avons eu en 2019 un EBITDA en légère croissance, et la dynamique commerciale observée fin 2019 et début 2020 nous confortait dans notre trajectoire de performance opérationnelle. Il nous restait cependant un point de faiblesse, la liquidité pour 2020, qui, quoique assurée, était fragile et nous ne disposions pas d'une marge de manœuvre considérable.

Malheureusement, la crise sanitaire est venue mettre un coup d'arrêt à cette dynamique. Les prises de commande ont chuté de -55% pendant le confinement, nous obligeant à réviser nos objectifs. Vous le savez, nous anticipons désormais une baisse de -20% de notre chiffre d'affaires cette année malgré des signes de reprise encourageants enregistrés au cours des dernières semaines.

Les conséquences de cette baisse d'activité et son impact sur notre situation financière ont été immédiates avec un besoin de liquidité évalué maintenant à 120 millions pour les 18 prochains mois.

Solocal fait donc face aujourd'hui à un des plus grands défis de son histoire : dès le mois d'août c'est tout le Groupe et ses 3000 collaborateurs qui seraient menacés si nous ne parvenons pas à combler ce besoin de liquidité.

Pour sauver l'entreprise nous nous sommes mobilisés sans compter. Plusieurs solutions ont été envisagées mais le poids de notre endettement, plus de 500 M€, a fortement réduit notre champ de possibilités et nous a contraint à renoncer à un certain nombre d'options. Ainsi, le PGE ne pouvait pas nous être autorisé sans une réduction significative de la dette. De même, il aurait été très difficile de trouver un « backstop » pour une augmentation de capital.

Je tiens à insister sur ce point : sans réduction significative de notre dette, aucune solution sérieuse et pérenne n'était envisageable. Et pour répondre à cet impératif, un accord avec nos créanciers était incontournable.

C'est dans cet esprit que nous avons étudié avec attention l'offre du fonds de Capital Investissement Montefiore, qui reposait sur une entrée au capital via une augmentation de capital réservée. Les modalités de cette offre, y compris dans sa version révisée, ne permettaient pas d'emporter l'adhésion de nos créanciers.

Nous avons donc multiplié les échanges avec ces derniers afin d'aboutir à un accord solide et équilibré, en gardant toujours en ligne de mire l'intérêt prioritaire de l'entreprise et de ses salariés. Mais aussi sans jamais oublier celui des actionnaires qui nous ont accordé leur confiance et dont vous faites partie.

L'accord a été trouvé et a recueilli l'approbation unanime de notre Conseil d'Administration. Sur le terrain financier d'abord, la mise en œuvre de l'accord permettrait de sécuriser l'apport de 117 M€ de liquidités et diminuerait notre dette de plus de 250 M€ avec à la clé une réduction de nos frais financiers annuels de 25 M€. Notre besoin de liquidité serait ainsi assuré pour les 18 prochains mois dans le cadre d'une structure financière renforcée et durablement assainie.

Sur le terrain opérationnel, le Groupe retrouverait ainsi la visibilité nécessaire pour poursuivre sa transformation sans remise en question de l'emploi. Solocal est aujourd'hui un champion français du digital. Il mérite de poursuivre sa route porté par l'engagement et le talent de ses équipes dont l'avenir serait sécurisé.

Enfin en matière de gouvernance, l'évolution prévue du conseil d'Administration ne remettrait pas en question son indépendance dans la conduite de la stratégie, pour autant que la trajectoire financière sera respectée. C'est aussi un point essentiel qui mérite d'être souligné avec fermeté.

Vos intérêts d'actionnaire n'ont bien sûr pas été oubliés, et même si nous sommes conscients que la solution obtenue est loin d'être idéale, soyez assurés que nous avons fait tout notre possible pour l'optimiser. L'augmentation de capital sur laquelle vous devrez prochainement vous prononcer prévoit un maintien du droit préférentiel de souscription qui vous permettra, si vous décidez d'y participer, à la hauteur de vos possibilités, de limiter votre dilution et de récupérer tout ou partie de votre investissement initial. La dilution envisagée sera également réduite par la distribution d'une action gratuite pour chaque action détenue.

Vous l'avez compris, vous allez avoir un choix très important à faire lors des votes de l'Assemblée Générale du 24 juillet. Lors de ce rendez-vous essentiel pour l'avenir du Groupe, j'en appelle donc à votre responsabilité, et vous invite à approuver le projet dont je viens de vous exposer les bénéfices. J'attire aussi votre attention sur le fait qu'un vote négatif à l'Assemblée signifiera automatiquement le redressement judiciaire, celui de Solocal Group à tout le moins. Dans ce contexte, les créanciers se sont engagés à financer les 120 millions de liquidités nécessaires à l'activité de Solocal SA et auront de ce fait la possibilité de prendre, sous l'égide du Tribunal de Commerce, le contrôle du capital de Solocal Group de manière bien plus affirmée que celle qui nous est proposée dans la solution in bonis, et de ce fait réduire à quasiment zéro la part des actionnaires existants.

Notre Directeur Général, Eric Boustouller, qui a fait un travail exceptionnel dans les dernières années, a mobilisé toute son équipe pour délivrer des résultats en ligne avec la trajectoire esquissée dans le communiqué du 18 mai 2020.

J'espère donc pouvoir compter sur vous le 24 juillet. D'ici là, nous resterons bien sûr à votre écoute avec toute l'attention et la considération que vous méritez et vous donnons rendez-vous sur notre site [www.solocal.com](http://www.solocal.com) pour y trouver les présentations, les vidéos, et tous les documents vous permettant de mieux vous familiariser avec ce projet.

Veillez croire, Chers Actionnaires, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre DANON

Président du Conseil d'administration